

Vaincre la Mucoviscidose éligible à l'avantage fiscal permettant une réduction de 75% de l'ISF

La Direction des services fiscaux du Ministère des budgets a reconnu en septembre la légitimité de l'association à bénéficier de ce dispositif inscrit dans la loi TEPA de 2007. Il s'agit pour Vaincre la Mucoviscidose, qui devient ainsi une des premières associations «éligibles» à cet avantage fiscal, d'une reconnaissance de son activité et de son expertise dans le domaine de la recherche.

- **Les dons éligibles à cet avantage seront exclusivement destinés à la recherche**
- **Une activité de recherche qui affiche des résultats en progression depuis 43 ans**

Créée en 1965 par des parents d'enfants touchés par cette maladie, l'association Vaincre la Mucoviscidose a très vite développé une activité de recherche, vitale pour les jeunes patients. Cette activité et l'amélioration des protocoles de soins ont permis de **faire progresser l'espérance de vie à la naissance des malades de 7 ans en 1965 à 46 ans aujourd'hui**. Le soutien à la recherche est par ailleurs croissant au sein de l'association qui y consacre en 2008 45% des fonds dévolus à ses missions sociales et 35% des emplois totaux de l'association (cf fascicule joint).

L'association a choisi de soutenir la majorité des pistes de recherche fondamentales et cliniques susceptibles d'amener la découverte de nouvelles solutions thérapeutiques, qu'elles visent le traitement de l'origine de la maladie ou de ses symptômes : la génétique, la thérapie génique et cellulaire, la biologie cellulaire et la biologie de CFTR, l'étude de l'infection et de l'inflammation. **Elle innove en 2008 avec le lancement d'un programme pluri annuel dédié à la recherche sur la transplantation pulmonaire.**

Le soutien à la recherche prend la forme de financements directs de projets et d'outils pour la recherche, d'organisation de colloques et d'animation de réseaux scientifiques. Un soutien particulier est également apporté aux jeunes chercheurs. Enfin, Vaincre la Mucoviscidose développe des collaborations nationales et internationales pour accélérer la mise au point de nouvelles thérapies.

- **Des experts indépendants et une sélection rigoureuse des projets**
 - Le comité stratégique pour la recherche réunit des chercheurs, des cliniciens, un patient et un parent : sur la base d'une veille stratégique permanente, il émet des recommandations concernant la stratégie de l'association en matière de soutien à la recherche.
 - Le conseil scientifique réunit 25 à 30 scientifiques et cliniciens. Il est l'organe d'expertise scientifique de l'association. Il examine l'ensemble des projets de recherche soumis à l'association dans le cadre de ses appels à projets.
 - Enfin, plus d'une centaine d'experts sont sollicités chaque année pour l'analyse indépendante de projets scientifiques ou la participation à des comités scientifiques ad hoc, comme cela a été fait pour le suivi du programme dédié à la transplantation pulmonaire.

Rappel sur les conditions d'éligibilité à l'avantage fiscal concernant l'ISF

- Le dispositif de l'article 16 de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite loi TEPA, permet aux redevables de l'ISF d'imputer sur leur cotisation, dans la limite annuelle de 50 000 euros, 75% des montants des dons en numéraire et des dons en pleine propriété de titres de société.
- Bénéficiaient au départ de ces dispositions, outre les fondations, uniquement les établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou artistique d'intérêt général (publics ou privés) et des structures d'insertion professionnelle (associations intermédiaires, etc...). Vaincre la Mucoviscidose avait dès 2007 alerté les députés sur l'évincement des associations reconnues d'utilité publique de ce dispositif.
- Le Bulletin officiel des impôts (BOI) n°61du 9 juin 2008 précise que **sont considérés comme des établissements de recherche privés, les organismes de droit privé quelle que soit leur forme juridique, ayant une activité principale de recherche et dotés d'un conseil scientifique.**
C'est à ce titre que Vaincre la Mucoviscidose a obtenu gain de cause auprès des services fiscaux.

Pour mémoire : Chaque année, près de 200 enfants naissent atteints de mucoviscidose, une maladie génétique mortelle qui se traduit par des troubles digestifs sévères et une destruction progressive des poumons. Les missions fondamentales de Vaincre la Mucoviscidose : guérir demain, soigner aujourd'hui, vivre mieux et sensibiliser.

Contacts Presse



Elodie Guimard Tel : 01 40 78 91 96

eguimard@vaincrelamuco.org

Vaincre la Mucoviscidose - 181, rue de Tolbiac - 75013 Paris / Fax : 01 45 80 86 44

Muriel Papin Tel : 01 40 78 91 75

mpapin@vaincrelamuco.org